

Point d'accès aux droits - Droits d'urgence - Paris

Accès aux droits - Île-de-France

voir antennes - PARIS

Courriel : contact@droitsdurgence.org

Site internet : <https://www.droitsdurgence.org/permanences-juridiques/>

Informations particulières

Informations

Les Points d'Accès au Droit de la Ville de Paris sont des lieux d'accueil gratuits et permanents permettant à chaque personne d'avoir accès à une information de proximité sur ses droits et devoirs et de bénéficier d'une aide dans ses démarches lorsqu'elle est confrontée à des problèmes juridiques ou administratifs.

Les Points d'Accès au Droit (PAD) des 18^e et 20^e arrondissements de Paris sont gérés par Droits d'urgence dans le cadre de marchés de services publics conclus avec la Ville de Paris, en collaboration avec un réseau d'associations partenaires présentes sur place selon les jours (l'agence Nationale pour l'information sur le Logement à la plage, la Ligue des droits de l'homme, Cresus, les délégués du Défenseur des Droits, ...).

Le public accueilli aux PAD est très diversifié (femmes isolées avec enfants, sortants de prison, personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes souffrant d'addictions, personnes sans logement personnel, demandeurs d'emploi, ...)

Antenne 18^{ème} : Point d'accès au droit (P.A.D. 18e)
2 rue de Suez

Antenne 20^{ème} : Point d'accès au droit (P.A.D. 20)
18 rue Ramus

Zone géographique concernée

Ile-de-France, Paris - 75